



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment d'archivage sur le site SAI RICORD de Luigny.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SAI RICORD

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

CASTRO

Prénom(s)

Cedric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.	Le projet relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend la construction d'un bâtiment de 9 800 m<sup>2</sup> destiné à du stockage d'archives.

Ce bâtiment sera divisé en 4 cellules de stockage distinctes.

Le projet comprendra en outre l'aménagement de voiries et de réseaux, qui seront connectés aux aménagements existants du site SAI RICORD.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le site a été retenu car il appartient déjà à la société SAI RICORD et dispose de réserves foncières adaptées à l'implantation du projet, sans nécessiter une extension du site.

Il est en outre bien desservi, avec la proximité de l'A11, et son implantation est permise par le PLU, qui classe le site en zone à visée économique. Il est en outre connu des services instructeurs (le site a déjà fait l'objet d'une demande ICPE récemment dans le cadre du bâtiment garde meuble) et son fonctionnement est encadré par arrêté préfectoral.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux sera d'environ 12 mois.

Ces travaux seront réalisés en une seule fois, sans sortir des limites d'implantation du projet et au sein d'un site appartenant déjà au demandeur.

A notre connaissance, ces travaux n'auront pas d'impact sur les espaces alentours et ne nécessiteront pas de couper la circulation sur les voies proches.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site fonctionnera du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. Il ne fonctionnera ni les week-end ni les jours fériés.

Du fait de la nature des activités qui seront conduites sur le site (de l'archivage), son fonctionnement n'engendrera que peu de mouvements de véhicules. Il est estimé un trafic de 2 à 5 PL par semaine, ce qui est faible au regard de ce qu'engendreraient des activités logistiques plus traditionnelles sur un bâtiment de cette dimension.

Le démantèlement des activités sera encadré selon les dispositions prévues dans le cadre de la procédure d'enregistrement ICPE. L'avis du Maire sera ainsi sollicité en amont de cette instruction afin d'établir les mesures à prendre en cas de cessation d'activités.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet va faire l'objet d'un dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 1510, ainsi que d'une demande de permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du site SAI Ricord	120 432 m <sup>2</sup>
Surface des bâtiments existants	23 398 m <sup>2</sup>
Surface du futur bâtiment d'archivage	9 800 m <sup>2</sup>
Surface de voirie existante	15 142 m <sup>2</sup>
Surface de voirie ajoutée dans le cadre du projet	3 285 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit : "Les marchais"

Localité : Luigny

Code postal :       BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   " E Lat. :   °   '   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site est dans la zone UX du PLU de la commune de Luigny.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale dans le cadre du dossier d'enregistrement de 2011, suivi de l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2011. Cette évaluation a porté sur le bâtiment de garde-meuble, qui ne sera pas modifié dans le cadre du projet.

L'arrêté préfectoral complémentaire du 28 juillet 2021 rappelle que 5 bâtiments étaient prévus dans le projet : A/B/C/D destiné à le l'archivage, A (stockage de conteneurs), 2 (garde-meuble), ainsi que F et G, non réalisés. Le volume de ces deux bâtiments, de 73 220 m<sup>3</sup>, est inférieur à celui du bâtiment présenté dans le présent document, de 122 500 m<sup>3</sup> environ (12,5 m de hauteur prévisible au faîtage, pour 9800 m<sup>2</sup>). Ce nouveau bâtiment dépassant à lui seul le seuil de l'Enregistrement 1510, un nouveau dossier de demande d'enregistrement va être déposé.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 4,1 km à l'Ouest (ZNIEFF de type 2 n°240012316, Bois de Volimberg et de Beaumont).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Luigny n'est pas identifiée dans la liste des communes de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de protection de biotope la plus proche est à 21,6 km au Nord (zone n°FR3800599 Bassin de la Corbionne).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parmi ces items, le plus proche est le parc naturel régional de Perche, situé à environ 1,6 km au Nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département d'Eure-et-Loir est doté d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Le site est affecté par les zones de bruit figurées sur la carte stratégique de bruit de 3eme génération (zones de type A et B).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est extérieur à toute zone patrimoniale recensée sur l'Atlas des patrimoines.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été délimitée sur le site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas affecté par un PPRN ou un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié de sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (ex-BASOL). La seule référence proche sur BASIAS renvoi à la société CMS Hight Tech, proche du site, et toujours en activité.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la cartographie départementale, la commune de Luigny se trouve en ZRE pour les eaux souterraines. <a href="https://www.eure-et-loir.gouv.fr/contenu/telechargement/6967/45004/file/zre_cle8e1554.pdf">https://www.eure-et-loir.gouv.fr/contenu/telechargement/6967/45004/file/zre_cle8e1554.pdf</a>
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié d'aires d'alimentation de captage, validées ou non, sur ou à proximité du site
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est extérieur à toute zone patrimoniale recensée sur l'Atlas des patrimoines. Dont les sites inscrits.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 4,2 km à l'Ouest environ. Il s'agit de la zone FR2400551 Cuesta cénomanielle du Perche d'Eure-et-Loir. Il n'est pas attendu d'impact du projet sur celle-ci.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est extérieur à toute zone patrimoniale recensée sur l'Atlas des patrimoines. Dont les sites classés.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules consommations d'eau seront liées aux besoins sanitaires ou de défense incendie. Le site est approvisionné par le réseau public et le bâtiment y sera raccordé. Aucune consommation ne sera requise pour alimenter un process.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cela n'est pas prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera recherché un équilibre des déblais/remblais dans le cadre du projet. En cas d'excédent, les dimensions du site permettront de réutiliser les déblais pour former des aménagements paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera recherché un équilibre des déblais/remblais dans le cadre du projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules consommations d'eau seront liées aux besoins sanitaires ou de défense incendie. Aucun process consommateur d'eau ne sera présent sur site. Pour information, l'effectif prévisionnel de l'installation ne sera que de 8 personnes.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un site existant et clôturé ayant déjà fait l'objet de périodes de travaux au cours des dernières années. Il est de plus extérieur à toute zone de protection connue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à 4,2 km à l'Ouest environ. Il s'agit de la zone FR2400551 Cuesta cénomanielle du Perche d'Eure-et-Loir. Il n'est pas attendu d'impact du projet sur celle-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est pas un espace naturel, agricole, forestier ou maritime au sens des règlements d'urbanisme. Il s'agit d'une réserve foncière en zone UX dévolue à des activités économiques dont le demandeur est déjà propriétaire.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est proche de l'installation CMS High Tech à environ 135 m au Sud-Ouest. Aucun Plan de Protection des Risques Technologiques n'a toutefois été approuvé ou est en cours de réalisation du fait de la présence de cette société. Il n'est donc pas attendu que des risques puissent impacter le projet à ce titre.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque radon de niveau faible D'après le BRGM, le site est également potentiellement sujet aux inondations de caves. Pour ces deux types de risques, il est à rappeler qu'il n'est pas projeté de sous-sols dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne consistera qu'à stocker des archives. Elle ne sera donc pas source de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas non plus été identifié de risques sanitaires auxquels le site pourrait être soumis.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic connu sur le site existant est de 100 mvt de VL/j et de 10 mvt de PL/j. Le trafic qui sera ajouté dans le cadre du projet est estimé entre 2 à 5 PL par semaine, ainsi que les déplacements du personnel (pour rappel, 8 personnes).
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités d'archivage en elle-même ne seront pas sources de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis aux nuisances de l'A11 dans les cartographies du PPB3 3 génération (type A : exposition au bruit et type B : carte des secteurs affectés par le bruit).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne sera pas génératrice d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas soumis à des sources olfactives particulières.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité ne sera pas génératrice de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas soumis à des sources de vibrations particulières.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses seront celles des véhicules et de l'éclairage des voies.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné des grandes agglomérations et est à ce titre soumis à une pollution lumineuse limitée.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets seront ceux des eaux sanitaires et des eaux pluviales. Les eaux pluviales de voirie et de toitures seront collectées à part ; seules les premières seront traitées afin d'éviter toute dilution
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces eaux seront ensuite rejetées au réseau public.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités ne seront à l'origine d'aucun rejet d'effluents. Les seules consommations d'eau seront liées aux besoins sanitaires ou de nettoyage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets produits par les activités du site seront essentiellement non dangereux : déchets assimilables à des déchets ménagers, plastiques, cartons, bois. Les seuls déchets pouvant présenter un caractère dangereux seront ceux des produits d'entretien, utilisés en très faibles quantités, ou des DEEE liés aux activités administratives.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors de toute aire de protection patrimoniale recensée sur l'atlas des patrimoines. L'intégration paysagère du bâtiment sera en outre recherchée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du site est une réserve foncière entretenue et non utilisée à ce jour. Elle fait déjà partie du site et le PLU (zone UX) y prévoit un usage économique.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Les avis de l'autorité environnementale d'Eure-et-Loir sur la commune de Luigny depuis 2021 ont été consultés. Deux références ont été trouvées :

- Une demande d'examen au cas par cas déposée par la SAI RICORD en 2021, portant sur la construction du bâtiment 2 du site (garde-meuble). Ce bâtiment ayant déjà été construit et en activité, son incidence n'est pas à cumuler avec celle du nouveau projet, qui intègre la garde-meuble dans l'environnement connu.

- Une demande d'examen au cas par cas déposée par CMS High Tech en 2019. Ce projet portait sur une augmentation de la capacité de stockage de liquides inflammables du site, mais est identifié comme abandonné par l'autorité environnementale.

Il n'a donc été identifié de projets dont les incidences sont susceptibles d'être cumulées avec celle du présent projet.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sur ce même site, la construction du bâtiment garde-meuble (bâtiment n°2) a fait l'objet en 2021 d'une demande d'examen au cas par cas.  
Décision a été prise le 23 juin 2021 de ne pas soumettre ce projet à une évaluation environnementale, notamment du fait de l'absence de sensibilité environnementale particulière du site.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures suivantes seront mises en œuvre afin de maîtriser les impacts du projet :

- Respect des prescriptions ICPE ;
- Imperméabilisation des voies de circulation des PL et VL au droit des accès livraison ;
- Réseau de collecte des ruissellements ;
- Traitement des eaux susceptibles d'être polluées (séparateur d'hydrocarbures pour les eaux pluviales de voirie) ;
- Process ne nécessitant pas d'eau et ne générant pas d'effluents ;
- Raccordement au système de confinement des eaux existant sur le site. En cas d'accident ou d'incendie, les eaux pourront être confinées dans un bassin étanche dédié ;
- Intégration du projet au sein d'un site plus vaste, bénéficiant d'infrastructures existantes ;
- Choix d'un site non concerné par des protections environnementales ou patrimoniales ;
- Consignes de sécurité sur site, notamment de circulation, permettant d'éviter les accidents ;
- Fonctionnement du site sur des horaires de jour uniquement.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

**i** Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments développés dans le cadre du présent document, nous proposons que le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, celui-ci prendra place sur un site industriel déjà encadré par des arrêtés préfectoraux et ne faisant l'objet d'aucun zonage de protection connu ou de servitudes particulières. Il s'inscrira en outre dans la continuité des activités déjà menées sur le site et connues de l'administration. Les activités d'archivage n'auront qu'un impact limité sur l'environnement et les tiers. Aucune consommation d'eau ou de produits ne sera nécessaire pour alimenter un process. La consommation d'énergie sera faible et le site ne sera à l'origine que de nuisances limitées du fait de la nature des activités d'archivage : pas de rejets aqueux ou atmosphériques, trafic routier très limité, absence d'activités en extérieur et horaires de jours exclusivement.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)